

Questions orales

postsecondaires dépassent toutes les attentes. Il est réjouissant de constater que, partout au Canada, les jeunes autochtones vont à l'université et cherchent à poursuivre des études de niveau supérieur. Le financement que nous avons proposé pour l'année qui vient ne suffisait pas à satisfaire à la demande. De plus, les rapports sur les inscriptions devaient être remplis et présentés pour que nous puissions établir les budgets.

Mes fonctionnaires me garantissent qu'un financement approprié sera mis à la disposition de l'Association des Inuit du Labrador et de toutes les premières nations canadiennes qui auront besoin d'aide dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

Des voix: Bravo!

L'hon. William Rompkey (Labrador): Monsieur le Président, le problème, c'est de savoir quand le financement sera disponible. S'il ne l'est pas tout de suite, les étudiants n'auront jamais l'assurance d'être admis au prochain semestre. Le moment est déterminant. Les fonds doivent leur être offerts maintenant.

Le ministre s'engagera-t-il aujourd'hui à faire en sorte que les fonds soient mis à la disposition des jeunes Inuit du Labrador qui veulent s'inscrire après Noël? Donnera-t-il sa parole?

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je suis parfaitement en mesure de le faire.

En fait, les inscriptions des étudiants du troisième cycle et des étudiants d'université venant du Labrador ont doublé pour passer de 85 à plus de 160 cette année. Nous avons confirmé, hier ou avant-hier, que les fonds avaient été débloqués pour la période allant jusqu'à la fin de janvier et que le reste serait disponible d'ici la fin du semestre.

* * *

LES FORÊTS

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Forêts.

Le Sous-comité des forêts a récemment déposé au Parlement son rapport intitulé *Les forêts du Canada—Le rôle du fédéral*. Dans l'essentiel, ce rapport préconise l'élaboration d'un plan national d'aménagement des forêts canadiennes, plan qui tiendrait compte des aspects aussi bien économiques qu'environnementaux et qui se-

rait mis au point en collaboration avec le Conseil canadien des ministres des forêts, dans un projet commun auquel participeraient le gouvernement fédéral et les provinces. Je crois savoir que c'est le ministre fédéral des Forêts qui assumera la présidence du Conseil canadien des ministres des forêts pour l'année qui vient. Ma question au ministre se divise en deux volets.

Le ministre appuie-t-il la proposition du Conseil canadien des ministres des forêts de diriger l'élaboration d'un plan de développement durable pour le secteur forestier canadien et en qualité de président du Conseil canadien des ministres des forêts, quelles mesures entend-il prendre dans les mois à venir pour entreprendre ce genre de planification à long terme des objectifs économiques et environnementaux du secteur forestier canadien?

L'hon. Frank Oberle (ministre des Forêts): Monsieur le Président, je peux effectivement annoncer à la Chambre que je viens de participer à une conférence très fructueuse des ministres à Halifax.

Les participants ont montré un excellent esprit de collaboration et témoigné de leur engagement très sincère à l'égard des plans et stratégies à long terme ainsi que des principes du développement durable. Naturellement, nous aimerions nous attacher surtout à la collecte et à la constitution d'une meilleure base de données.

Je puis aussi annoncer au député que nous nous sommes engagés l'an dernier à tenir cinq forums régionaux qui devraient aboutir, d'ici à 1992, à une nouvelle stratégie pour le secteur forestier.

À ce propos, j'aimerais féliciter le député et ses collègues du rapport qu'ils viennent tout juste de publier et qui sera très utile dans la poursuite de ces objectifs.

* * *

LES SOINS DE SANTÉ

M. Jim Karpoff (Surrey—Nord): Monsieur le Président, j'ai une question à l'intention du ministre de la Santé. Le gouvernement du Québec a annoncé vendredi son intention d'imposer des frais modérateurs ou dissuasifs malgré qu'il soit clairement démontré que ces frais ne servent qu'à empêcher les pauvres de chercher à obtenir des soins médicaux.

Aux termes de la Loi canadienne sur la santé, le gouvernement fédéral peut prélever de ses paiements au titre du régime d'assurance-maladie un montant égal à celui qui a été perçu en frais modérateurs.